DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

LAURENT Henri, « Qui sera dupe dans l'affaire de l'Autriche ? », in *Combat*, troisième année, n° 73, 5 mars 1938.

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site http://digitheque.ulb.ac.be/

Accessible à :

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/noncat000002_1938_0073_Laurent_f.pdf

QUI SERA DUPE DANS L'AFFAIRE DE L'AUTRICHE?

1er IANVIER, à Berlin.

Dans le colossal édifice totalitaire, les plus crueiles lézardes. De profondes oppositions entre « enragés » du parti et techniciens de l'armée, de la diplomatie, des finances. Et au delà du seul conflit visible, les innombrables conflits économiques, sociaux, religieux, spirituels, toutes les implacables contradictions internes d'un régime qui est la suprême carte du haut-capitalisme et de l'impérialisme allemands.

A l'extérieur, l'évolution de la situation en Europe centrale fait courir les plus grands risques à la politique d'expansion de l'Allemagne dans la vallée du Danube. A la Petite-Entente, enfin dissociée depuis que la Roumanie et la Yougoslavie sont entraînées dans la sphère d'influence de l'Allemagne et de l'Italie, se substitue peu à peu une nouvelle formation, plus proche, plus ramassée, une autre Entente, celle des pays du Centre de l'ancienne monarchie bicéphale : Autriche, Hongrie, Tchécoslovaquie, qui sentent de face la pression de l'Allemagne et par derrière la menace d'enveloppement résultant de la défection roumaine et yougoslave. (1) Ce rapprochement plonge Hitser dans l'inquiétude et la colère. Quand on connaît le credo de ce monomane, on peut imaginer que l'idée seule d'un Etat allemand (l'Autriche) menant une politique de défense anti-allemande en collaboration avec les Tchèques suffit à lui inspirer une véritable fureur.

De cette double situation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, naît l'idée de faire d'une pierre deux coups. Devancer la crise de régime par un succès éclatant à l'extérieur. C'est l'expédient classique des dictatures.

UN NOUVEAU 7 MARS 1936...

Pour cela, mettre à exécution le plan von Epp de putsch sur Vienne (2) L'habituel discours à sensation est annoncé pour la fin du mois. Le 30 janvier, Ve anniversaire de la prise du pouvoir, Hitler annoncera à l'Allemagne et au monde le fait accompli. L'Allemagne oubliera ses misères et ses discordes dans un nouveau tressaillement d'orgueil national, comme ce matin de mars 1936 où ses soldats franchirent les ponts du Rhin, mais cette fois en entendant à l'écoute les chars d'assaut allemands rouler sur le parvis de Saint-Etienne.

Les circonstances sont propices. La France se débat en pleine crise. L'Italie est engagée plus dangereusement que jamais, dans tous les secteurs de son immense front méditerranéen.

IT'S A LONG WAY TO VIENNA

Or le complot est éventé. Cette excellente police autrichienne qui a une tradition d'un siècle et demi et qui est encore loin de subir l'influence nazi, perquisitionne à la maison de la Teinfaltstrasse et y découvre des preuves décisives de la collusion entre nazis d'Autriche et le gouvernement allemand.

L'instabilité de la position intérieure du Chancelier Schuschnigg, les limites qui s'imposent à son action, sont assez nettement déterminées par cette seule remarque qu'il n'ose pas poursuivre les principaux coupables, afin de ne pas provoquer de réactions trop vives du parti nazi d'Autriche et du gouvernement allemand. Du moins, il transmet ces preuves à Rome.

(1) Voir l'article Le Bastion Oriental III dans COMBAT, nº 72, 29 février 1938.

(2) Ibid, note.

L'AXE VACILLE

Mussolini n'est pas surpris. En dépit de toutes les manifestations spectaculaires, il connaît la précarité de l'Axe. Le jeu de l'Axe, c'est à qui des deux jouera l'autre, mais le plus tard possible parce que d'ici là l'Axe procure bien des facilités pour intimider l'Angleterre et la l'rance. Mais cette iois, il faut tout de même taire quelque chose.

Que dit alors Mussolini à Hitler? Selon toute vraisemblance, il lui rappelle qu'il n'y a pas d'Axe sans respect de l'intégrité territoriale de l'Autriche, il laisse entendre discrètement qu'il saurait au besoin comme en juillet 1934, porter ses divisions sur le Brenner, et que ce geste lui vaudrait instantanément de substantielles récompenses de la part de la France et de l'Angleterre. Et pour mieux se faire comprendre, il renoue brusquement avec l'Angleterre, dans le moment même où la reprise de la piraterie en Méditerranée semblait exclure cette éventualité.

Mais une fois cet épouvantail agité devant Hitler éberlué, Mussolini ajoutera qu'il est prêt, une fois l'Anschluss évité, à faire quelque chose pour tirer son compère de ce mauvais pas. Car tout de même, il tient à préserver la politique de l'Axe, si féconde pour tous deux. Il est tout prêt à lui procurer un succès de prestige en Allemagne et en Autriche, par exemple en amenant le Chancelier Schuschnigg à se prêter à un renforcement de l'influence allemande dans le cabinet autrichien. Tout cela dans le cadre de l'accord du 11 juillet 1936. instrument diplomatique où s'inscrivent les limites de la politique autrichienne du Duce : consentir au développement de l'influence culturelle et doctrinale de l'Allemagne en Autriche, en préservant l'intégrité territoriale de l'Etat-tampon. Que, brochant sur les affaires d'Autriche, des engagements spéciaux aient été pris entre le Führer et le Duce touchant l'intervention en Espagne ; que ces engagements aient tenu une place importante dans ces pourparlers, nous n'aurons garde de le méconnaître. Le discours d'Hitler annonce une participation plus active de l'Allemagne à la guerre d'Espagne. Faut-il toutefois l'interpréter exclusivement comme un témoignage de dévouement de l'Allemagne à la politique de l'Axe ? Il convient de ne pas oublier que, le 4 février, c'est le parti de la guerre le plus tôt possible et de l'alliance italienne qui a triomphé à Ber-

4 FEVRIER, La crise éclate à Berlin. -

...ET UN NOUVEAU 30 JUIN 1934.

Furieux d'avoir, faute de résolution, manqué le coup sur Vienne, d'avoir été tenu en échec par son allié d'hier et de demain, mesurant d'un coup tout ce qu'aura toujours de précaire et de redoutable la carte italienne qu'il faut pourtant bien garder dans son jeu, bref ayant perdu sur tous les tableaux, Hitler - beaucoup plus impulsif qu'on le dit - frappe. Il frappe à gauche et à droite. Un nouveau 30 juin 1934, mais à sec. Et cette fois, c'est surtout à droite qu'il frappe. Les donneurs de conseils de prudence, ceux qui ont le grand tort d'avoir eu raison, de souligner les risques d'un putsch prématuré, de dénoncer les dangers de l'alliance italienne : von Neurath, von Hassell, ambassadeur à Rome, von Papen, ambassadeur à Vienne ; les militaires, von Blomberg et von Fritsch. Les « enragés » triomphent.

Mais en attendant il faut patiemment re-

construire. Et comme la crise du régime, en en révélant les faiblesses, a provoqué une véritable stupeur dans le monde entier, a déterminé comme automatiquement, la chute du cabinet germanophile roumain Goga, à 72 heures d'intervalle, il faut, devant la menace de vide, chercher un succès, trouver quelque chose à dire dans le discours du 30 janvier lamentablement ajourné au 20 tévrier. Malgré tout, c'est encore la proposition du Duce qui constitue la meilleure issue.

Et c'est la convocation du Chancelier autri-

BERCHTESGADEN

L'ultimatum lui est présenté, en conclusion u'un monologue du Führer d'une durée de trois heures, tout hérissé de menaces et de reproches. Loujours les mêmes thèmes : la force allemande ; la tramson du Volk allemand que serait tout rapprochement avec la Tchécoslovaquie. Du moins l'intégrité territoriale de l'Autriche y est-elle formellement reconnue par thiler, qui pense à Mussolini.

Schuschnigg rentre à Vienne. Son courage n'est pas abattu. Mais le spectacle de la force allemande, rendu plus sensible par la présence à Berchtesgaden, des généraux von Brauchich et von Reichenau, l'accable. Et l'appel lancinant de la grande patrie allemande. Et le déchirement de la petite patrie autrichienne. La France et l'Angleterre, plus absentes, plus lointaines que jamais. Reste l'Italie. Schuschnigg appelle par téléphone le Duce. Mais celui-ci fidèle à son propos - aider Hitler à obtenir son succès, préserver l'axe, dès lors que l'Anschluss est évité - ne répond pas. Schuschnigg comprend. Il est désespérément seul. Il cède, mais non sans avoir entouré les concessions que l'on sait, de nombreuses contreparties destinées à amortir le choc psychologique : libération des condamnés socialistes en même temps que des nazis, particination d'éléments ouvriers chrétiens et socialistes au nouveau cabinet, la Sûreté, avec toute la police et la gendarmerie, soustraite à l'influence du ministre Seiss-Inquart, homme de confiance du Führer. Tout cela n'a rien d'une capitulation. La presse mondiale, y compris celle de gauche, en affirmant le contraire, a procuré au Führer le succès dont il avait grand

LE DERNIER ACTE

DE LA COMEDIE DES DUPES

20 FEVRIER. — Hitler prononce son discours. La fureur des semaines précédentes y est encore sensible. Il ne s'y trouve aucune référence expresse à l'Axe Rome-Berlin (et pour cause! Mais personne ne l'a remarqué). Rien qu'une allusion, en passant, au sauvetage de l'Italie du bolchevisme en 1922 et à sa sortie de la S. D. N. Mais il ne s'y trouve pas davantage la reconnaissance de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Autriche, que Schuschnigg et Mussolini attendaient.

23 FEVRIER. — Moins de 24 heures avant de prononcer son discours, Schuschnigg est appelé au téléphone par le Duce (Celui-ci a démenti le fait dans une interview à un représentant de la Neue Zurcher Zeitung. Pour nous, raison de plus pour y croire). Mussolini, indisposé par le silence qu'a observé Hitler en ce qui concerne l'indépendance de l'Autriche,



ei d'autre part se sentant dans une situation dipiomatique beaucoup plus torte (à Londres, Chamberlain vient de liquider Eden pour lui plaire), Mussolini conseille à Schuschnigg de modifier protondément le discours qu'il prépare pour le lengemain, et - cette fois - l'assure de son appui. Aussi, le 24 tévrier au matin, c'est un cri d'indépendance et de liberte que pousse le Chancelier autrichien. «Jusqu'ici et pas plus loin ! Nous sommes un Etat libre, chrétien, où tous les sujets sont égaux. L'accord de Berchtesgaden ne pourra servir aux nazis d'Autriche à violer la Constitution !» C'est presque un défi au Führer que - ô ironie - les postes allemands de TSF qui attendaient un tout autre discours, radiodiftusent dans le Reich tout entier.

Si l'on a pu nourrir quelques doutes à cet égard, ils auront été dissipés par les événements qui se sont succédés en Autriche depuis le 24 février. Le bourgmestre nazi de Graz qui avait hissé le drapeau à la croix gammée à côté de la bannière rouge-blanc-rouge, a été sommé de démissionner. La grande manifestation nationale-socialiste organisée dans la ville pour le dimanche 27 a été pratiquement interdite, et les ordonnances ont été appliquées avec le concours de l'armée fédérale qui a marché parfaitement droit. Le discours que devait prononcer le ministre Seiss-Inquart a été ajourné sine die. Et la crise terrible qui a secoué l'Autriche depuis un mois, a eu pour résultat de donner au patriotisme autrichien une impulsion nouvelle, avec laquelle les dirigeants du IIIe Reich ne comptaient certes plus.



On peut conclure que l'Anschluss se fera peut-être un jour, mais qu'il est loin d'être fait. Le sens principal des événements qui viennent de se dérouler, est qu'il vient d'être évité. Evité de justesse, grâce au patriotisme autrichien et à la diplomatie italienne.

Le Duce a fait dans toute cette affaire ce qu'on appelle « de la corde tendue ». Pour cette fois, il a réussi. Mais il risque de ne pouvoir à l'avenir, répéter la manœuvre de janvier-février 1938. Retenons-en toutefois que l'Italie, en dépit des apparences, n'a pas renoncé à tout rôle en Autriche, et qu'elle se considère comme la principale intéressée à la conservation de l'intégrité du territoire de l'Autriche. Tout cela vaut bien d'envoyer aux Allemands du café d'Abyssinie et d'inculquer le pas de l'oie aux chemises noires. Mais en définitive, la principale dupe de la crise que nous venons de traverser, c'est peut-être Hitler. Certes, Mussolini, répétons-le, risque gros. Mais ne lui restera-t-il pas comme suprême ressource, « à moins cinq », de lâcher l'Allemagne et de se faire payer cher le sauvetage de l'indépendance autrichienne et son retour dans les rangs des Puissances occidentales ?

Et il reste que cette politique sur la corde tendue, où les questions de prestige jouent un rôle essentiel, comportent les plus graves dangers de guerre. La satisfaction d'avoir évité l'Anschluss ne suffit pas à le faire oublier.



Règles d'utilisation de copies numériques d'oeuvres littéraires, réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B,, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des A&B et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

Les œuvres littéraires numérisées par les A&B appartiennent majoritairement au domaine public. Pour les oeuvres soumises aux droits d'auteur, les A&B auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines défectuosités peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme

http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent <u>gratuitement</u> à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires <u>appartenant au domaine public</u> : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'usager se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux A&B, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.



6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et li**eu d'éd**ition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux A&B un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication. Exemplaire à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP 180, B-1050 Bruxelles. Courriel: bibdir@ulb.ac.be.

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des A&B;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives et Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les <u>utilisations autorisées</u> mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à **l'**exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les <u>utilisations autorisées</u> mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux Archives & Bibliothèques dans les documents numérisés est interdite.